

Rectorat de Paris
12 Boulevard d'Indochine- 75019 PARIS
Service médical en faveur des personnels : 01 44 62 47 37

CERTIFICAT MEDICAL

Décret no 86-442 du 14/03/1986

Note à l'attention des médecins agréés chargés de se prononcer sur l'aptitude physique des agents de l'état.

Je vous demande de bien vouloir :

- Vous prononcer sur l'aptitude de l'intéressé(e) à occuper un emploi public.
- En cas de demande d'un examen complémentaire ou de la nécessité d'un suivi par le médecin de prévention, veuillez adresser un rapport au Médecin Conseiller du Recteur. (Rectorat de Paris- Docteur FREYS - 12 boulevard d'Indochine- 75019 Paris)

Certificat établi à la demande de l'administration en vue de l'admission à un emploi public.

Je soussigné Docteur _____ certifie avoir examiné ce jour :

M _____

Fonction : Professeur des écoles:

STAGIAIRE TITULAIRE

TIMBRE DU PRATICIEN

Avoir constaté qu'il ou qu'elle n'est atteint(e)
d'aucune maladie ou infirmité incompatible
avec l'exercice des fonctions postulées.

Avoir conclu à l'opportunité d'un examen
complémentaire.

A _____, le _____

SIGNATURE: